

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

—◆—
PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-trois,

Le 11 décembre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames MAHEUX Janine, LEMARCHAND Françoise, BUSSI Isabelle, ROUSSEL Nathalie, PEIGNER Odile, DIAS Delphine, Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, CHARPENTIER Raynald, BERNAGE Jérôme, PAUL Olivier, CAPPOËN Grégory

ABSENTS EXCUSES : CRÉPEAU Serge, MERLETTE Lucille

Madame DIAS Delphine a été élue secrétaire de séance,

Délibérations :

OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE PRENDRE UN ARRETE CONTRE L'INCENDIE DE LA COMMUNE *Délib. N°2023-56*

Monsieur le Maire expose :

- Vu l'obligation règlementaire de prendre arrêté sur la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;
- Considérant les pouvoirs de police spéciale du maire en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur son territoire de compétence,
- Considérant la nécessité règlementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Autheuil-Authouillet sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du maire et de transmettre ces informations au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Eure ;
- Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de Autheuil-Authouillet ;
- Considérant la nécessité à garantir la gestion matérielle et technique des points d'eau sous pression ou hydrants en conformité avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'obligation règlementaire de prendre un arrêté contre l'incendie de la commune et toutes les pièces se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE du 1^{er} janvier 2024 au 6 juillet 2024 Délib.

N°2023-57

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire du 1^{er} janvier 2024 au 6 juillet 2024 au vu des augmentations du prestataire NEWREST et rappelle comme suit les tarifs des repas du restaurant scolaire :

- Tarif M (Maternelle petite et moyenne sections) : 3,45 €
- Tarif A : 3,50 €
- Tarif B : 3,10 €
- Tarif C : 4,60 €

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE à Mme MENARD Délib. N°2023-58

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande reçue par Madame MENARD de mettre le local commercial à disposition d'une intervenante pour effectuer de l'onglerie.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser à titre exceptionnel, et sous certaines conditions, Madame MENARD à mettre le local à disposition d'une intervenante pour effectuer de l'onglerie, dans les conditions prévues à la page 21 du bail du 2 juin 2023 :

« Le BAILLEUR autorise le PRENEUR à mettre le local à disposition de tout travailleur indépendant pour l'exercice simultané avec le PRENEUR des activités sus-énoncées. Le PRENEUR pourra percevoir une rémunération pour cette mise à disposition. Cette autorisation ne confèrera en aucun cas un droit au bail pour le professionnel intervenant dans le local. »

Cette autorisation est personnelle à Madame MENARD et ne pourra pas bénéficier à un successeur de Madame MENARD dans son activité.

Adopté à l'unanimité

Autorisation au Maire de défendre la Commune devant le tribunal administratif sur la requête n°2304765-2 Délib. N°2023-59

Monsieur le Monsieur rappelle aux membres du conseil municipal qu'une procédure est en cours sur un dossier d'urbanisme et que la Mairie a fait appel à un avocat afin de se faire représenter.

Afin de pouvoir défendre au mieux les intérêts de la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à défendre sur la requête introduite par la SCI JUDY & CO devant le tribunal administratif
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier
- Autorise la Maire à mandater le cabinet MEDEAS CAEN

Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

En vue de préparer le budget 2024, Monsieur le Maire propose de lister les travaux :

Voirie

- Rajouter trois potelets sur le trottoir de l'Auberge Fleurie et réaliser un marquage jaune « interdit de s'arrêter et de stationner »
- Marquage axial sur la rue Yves Montand
- Peinture des bordures des écluses : route d'Évreux avec pose de diodes solaires ainsi que route Gaillon sur l'îlot central à l'entrée d'Autheuil en venant de Gaillon
- Proposition de nouveaux candélabres

Dojo

- Travaux d'étanchéité de couverture
- Murs intérieurs et autres petits travaux

Gare

- Changement des portes
- Peinture des fenêtres
- Cache-moineaux

Voies douces

- 1^{ère} partie côté Autheuil à reprendre suite courriers envoyés à l'entreprise Verleyen
- 2^{ème} partie côté Authouillet

Sources

- Protection des sources « Dossier d'Obligation Réelle Environnementale »

Bornes à incendie

- Une nouvelle crépine pourrait être installée route d'Évreux

Barrières

- Les barrières au pont Bernard sont à remplacer mais étant sur du domaine privé la commune ne peut pas intervenir
- Barrières à la Vallée sont tordues
- La rambarde de la Salle des Fêtes ne tient plus, une soudure ou une réparation est à prévoir
- Barrière dégradée autour de la zone d'épandage de la fosse septique de la salle des fêtes (remise en état à prévoir)

Église

Toit de l'école des grandes classes (fuites)

Nouvelle Salle des Fêtes

Un projet est envisagé de construire une nouvelle Salle des Fêtes à côté du hangar technique, de démolir la Salle des Fêtes actuelle et de créer des logements locatifs à la place ainsi que dans le parking.

L'emprunt du périscolaire se finissant en mai 2027, ce projet pourrait voir le jour par la suite.

Une commission travaux est fixée lundi 8 janvier 2024 à 19h00 à la mairie afin d'en discuter et envisager l'emplacement idéal.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal une demande reçue par le Club 2A pétanque qui consisterait à transformer le local actuel de l'ALESCAA dans le bâtiment technique en

local pour leur activité avec commodités. Les frais engendrés par ces travaux seraient intégralement à leur charge et réalisés par leurs soins. Un plan qui matérialise le projet est présenté. Le local de l'ALESCAA serait quant à lui déplacé à l'avant du bâtiment technique et des rangements en hauteur prévus dans le hangar tout comme un cabinet de toilette ainsi qu'un évier pour l'employé communal.

Après en avoir débattu les membres du Conseil Municipal déclinent la demande au vu des questions réglementaires et pratiques : effectivement le local ne serait plus un lieu de stockage mais un lieu de rencontres, ce dernier devrait être classé ERP, une fosse septique installée et une convention d'occupation mise en place.

Questions diverses :

Madame Lemarchand demande s'il est possible de créer des passages dans les haies le long de la rue Yves Montand car les piétons qui utilisent la voie douce ou ceux qui se garent piétinent les haies pour se rendre à l'Auberge Fleurie.

Madame Roussel s'inquiète : l'éclairage au hameau La Forêt est en panne depuis trois semaines. Monsieur le Maire explique que l'électricien de la commune est actuellement en panne de nacelle, il a été prévenu et il interviendra très prochainement.

Madame Maheux explique que l'agenda communal sera livré et distribué très prochainement. Le petit communal est en fin de réalisation, il sera distribué début janvier.

La chargée de communication du Festival Les Embarqués (programmé entre le 6 et le 14 juin 2024) demande à renouveler leur participation sur notre commune. Les membres du conseil Municipal approuvent.

Monsieur Cappoën propose d'organiser un marché sur la commune en partenariat avec Mathieu Caillaud en proposant des produits locaux, éventuellement en nocturne afin de satisfaire les actifs.

Monsieur Poulin :

- Le 5 décembre dernier s'est tenue, en Mairie, une réunion préparatoire au prochain Comité de Suivi de l'établissement LIOT, demandée et présidée par Monsieur Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys.
- Une première partie de la réunion a consisté en l'exposé des divers problèmes rencontrés par la personne habitant depuis 2007 à proximité des bâtiments d'exploitation, le rachat par la SAS LIOT étant intervenu en 2015, avec un épisode « mouches » en 2017-2018, qui s'est arrêté en 2019 par arrêt de l'exploitation et travaux pour extension et mise en conformité.
- Après le départ de cette habitante, Monsieur LEBAS a demandé que soient évoqués les divers points concernant, entre autres, la dératisation, l'évacuation des fientes, les travaux pour éviter la dispersion de particules...
- Monsieur LEBAS demande que le prochain Comité de Suivi se tienne en mars 2024, prenant en compte le compte-rendu et le relevé d'actions de la présente réunion.

Monsieur Roussel présente le planning prévisionnel 2024 pour les réunions de conseil municipal. Le repas est fixé le vendredi 9 février.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00

BERNAGE Jérôme	BUSSI Isabelle	CAPPOEN Grégory
CHARPENTIER Raynald	CRÉPEAU Serge Absent excusé	DIAS Delphine
LEMARCHAND Françoise	MAHEUX Janine	MERLETTE Lucille Absente excusée
NOËL Denis	PAUL Olivier	PEIGNER Odile
POULIN Étienne	ROUSSEL Franck	ROUSSEL Nathalie